



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION N°D20231114\_27**

**DEMANDE DE SUBVENTION - COLLÈGE JACQUES DAVIEL**

**Date du Conseil Municipal :** 14 novembre 2023  
Date de convocation : 7 novembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 57  
**Nombre de présents :** 30  
**Nombre de représentés par pouvoir :** 3  
**Nombre de votants :** 33  
**Nombre d'absents :** 24

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUICHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

**Présents :** ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

**Représentés par pouvoir :** GOULLEY Martine (à Michèle DRAPPIER), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

**Absents et excusés :** BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domice, BLEROT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DORGERE François, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, LEVILLAIN Sébastien, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, TAVERNIER Sophie.

**Secrétaire de séance :** VANDOOREN Mathieu.

**Le Conseil Municipal,**

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les crédits inscrits au budget principal ;

**Considérant :**

- La volonté municipale de mettre en œuvre une politique éducative favorisant les découvertes, l'épanouissement des enfants et l'accès au sport et à la culture pour tous ;

**Décide :** à l'unanimité (33 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 19 000 € au collège Jacques Daviel pour l'organisation du programme d'activités à destination des élèves du collège ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Louis MADELON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.